

**Edito:** Un petit compte-rendu de Conseil Municipal avec de légers commentaires à notre sauce... On profite aussi de cette période de vacances pour aborder des sujets intercommunaux, en l'occurrence les déchets ménagers...

A part ça, que dire sur la vie du village, sinon que cette année les festivités traditionnelles ont bien eu lieu, elles ou leurs succédanés... Une journée festive avec concert de flûtes et saxophones qui a, selon les dires, rempli l'église... Pour le reste, je ne commenterai pas puisque j'ai fait le choix de ne pas y participer... Le tournoi de pétanque de la fête patronale a été déplacé et se déroule lors des festivités du 14 Juillet... Y-a-t-il eu une bonne participation, une bonne ambiance, beaucoup de bénévoles pour les préparer, je ne saurai vous en informer... Et personne n'est venu m'en parler... Peut-être aurez-vous plus de chance en consultant la presse locale...

## Conseil municipal du 23 Juin 2023...

**E**ncore une réunion qui débouche sur pas grand-chose puisque toutes les délibérations portent sur des sujets extracommunaux ou des dépenses pour lesquelles les conseillers municipaux ont déjà donné leur accord à travers les autorisations qu'ils ont données à Madame la Maire en votant le budget primitif...

Quoiqu'il en soit, en voici le compte-rendu officiel, assorti de quelques commentaires...

*L'an deux mil vingt trois, le vendredi 23 juin, le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence de Mme Sylvie LELONG Maire d'Ugny-le-Gay.*

*Etaient présents : Mmes Sylvie LELONG, Patricia FEROT, Mrs. Joël THEVENIN, Jimmy LETUPPE, Gilles VIEVILLE, Julien COUTTE...*

*Absent excusé : M. Charles WATON*

*Absent : M. Edouard MENNECART*

*Procurations :*

*Mr Raymond COUTTE a donné procuration à Mr Joël THEVENIN.*

*Mr Jean-Louis GAMBART a donné procuration à Mme Sylvie LELONG.*

*Désignée secrétaire de séance : Mme Patricia FEROT*

*Nombre de membres en exercice: 10 Présents: 6 Votants: 8*

Ordre du jour :

\_avenant à la convention de financement du réseau USEDA.

\_Devis coussin berlinois rue de la Forge.

\_Devis marquage au sol.

\_Encart publicitaire Paris Chauny.

\_Modification des statuts CACTLF: compétence scolaire et contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.

\_Informations diverses.

● Avenant à la convention de financement du réseau USEDA.

Madame le Maire explique qu'un avenant a été demandé par l'USEDA: cet avenant a pour but de modifier la convention de financement relative au déploiement du Très Haut Débit de la

commune. Il intègre les modifications des conditions survenues concernant le fonds de concours et le montant de la contribution budgétaire.

A partir de l'année 2023, la commune paiera chaque année: un fonds de concours de 5 euros par an et par habitant et une contribution budgétaire de 6 euros par an et par habitant. Le montant de financement de la commune reste donc inchangé soit 11 euros.

En 2019, le montant de la contribution budgétaire était de 2 euros et la contribution fonds de concours était de 9 euros soit 11 euros.

A l'unanimité, le conseil accepte cet avenant.

La signature d'un avenant qui ne change rien aux conditions de financement, c'est assez curieux... Cependant, aucune explication de Madame la Maire... Rappelons par ailleurs que la facture de l'installation de la fibre nous coûte 11 euros par an et par habitant, mais pendant 20 ans... Ce qui monte la facture à 11x165x20... Soit 36 300 euros... Il faut donc bien se rendre compte que nous avons payé, et cher, pour avoir droit à la fibre... Exactement 220 euros par habitant... Et 450 euros par prise (si toutes les habitations sont connectées)...

Devis pour un coussin berlinois, rue de la Forge.

Le Conseil Municipal demande à Mme Le Maire d'autres devis que celui fourni. Le montant proposé semble excessif, soit 5 726,40 euros...

Julien demande également de prévoir d'installer des « biroutes » afin que les véhicules ne passent pas sur les trottoirs comme actuellement avec le plateau surélevé, rue Thunders... Le marquage sur ce plateau d'un passage piéton sera l'occasion d'installer les poteaux demandés.

Bon alors, le coût est excessif d'accord, mais on les met ou on les met pas ?... Une décision a-t-elle été prise sur le sujet ?...

Si ce sont des plots (et non des « biroutes », terme un tantinet vulgaire bien mal venu dans un compte-rendu municipal), des plots donc, comme ceux que nous avons installés au bord des chicanes de la rue Baligant, elles ne vont pas rester bien longtemps debout...

Et puis mettre des plots devant un passage pour piétons, je ne suis pas sûr que ce soit une idée géniale...

- Devis marquage au sol communal.

Beaucoup de discussion à ce sujet notamment sur le courrier reçu de la voirie départementale nous indiquant la non prise en charge de la peinture axiale en raison de la largeur des RD.

L'entreprise que nous avons contactée nous confirme que la largeur des RD est de 5,50 m et que le département se base sur les routes entre communes hors agglomérations qui ont des largeurs inférieures à 5,20 m.

Un courrier sera envoyé aux conseillers départementaux pour avoir leur avis.

Beaucoup de discussion... La gestion de la voirie départementale est soumise à un règlement, qui a été mis à jour en Juin 2003, et qui a, je suppose, établi des règles concernant le marquage au sol. Il suffit de se référer à ce règlement pour savoir si le CD est dans son droit en refusant la prise en charge. Et s'il outrepassé ses droits, un recours au tribunal administratif règlera l'affaire... Alors pourquoi autant discuter ?...

- Encart publicitaire pour la course Paris-Chauny.

Madame Le Maire explique que lors du vote du budget, aucune subvention n'a été allouée pour la course Paris-Chauny 2023. Le montant prévu était de 300 euros mais la CACTLF accordant une subvention a indiqué que ce n'était pas réglementaire de subventionner une course déjà subventionnée par certaines communes... Pour prévenir ce problème, la solution est de payer un encart publicitaire dans le programme Paris-Chauny. La course passera 2 fois dans le village via Commenchon direction Chauny...

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de Mme Le Maire.

Le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à verser 300 euros à une association qui ne rend aucun service à la population du village. Tout ça pour avoir le droit de poser son séant sur le siège d'une voiture suiveuse de cette course, ou bien de s'envoler dans les airs à bord d'un hélicoptère qui la filme...

- Modification des statuts de la CACTLF.

. Compétence scolaire.

Madame le Maire expose aux conseillers le souhait de la commune de Sinceny de transférer ses écoles à la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère.

Une modification statutaire est donc nécessaire afin d'accepter cette demande qui prendra effet en janvier 2024. Le conseil communautaire a adopté cette modification le 12 juin 2023... Le conseil municipal doit délibérer dans les 3 mois pour refuser ou accepter celle-ci...

A L'unanimité, le conseil municipal accepte la modification.

Évidemment que la commune de Sinceny transfère sa compétence de la gestion des écoles ! Dans son diagnostic pour préparer le pacte financier qu'elle a soumis au conseil communautaire (et apparemment pas aux conseils municipaux), l'agglomération estime qu'elle est largement perdante dans le transfert de cette compétence... C'est-à-dire qu'elle dépense beaucoup plus d'argent pour le fonctionnement des écoles que ne lui versent les communes à travers les attributions de compensation... Donc pour les communes qui transfèrent c'est tout bénéfice !

- Protection de la ressource en eau.

Madame le Maire explique que cette compétence « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource » est facultative mais c'est une nouvelle compétence instaurée par la loi dite «Engagement et Proximité». Elle permet au service d'eau de contribuer au maintien et à la préservation de la ressource au travers de divers plans d'actions qui s'appliquent sur les aires d'alimentation et de captage. Cette compétence ouvre en particulier la possibilité d'instituer un droit de préemption pour la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

A L'unanimité, le conseil municipal accepte la modification des statuts pour cette compétence facultative.

Assurément très bonne chose que le Conseil municipal vote pour cette prise de compétence... Cependant nous aurions aimé que les conseillers se fassent préciser si tous les captages étaient concernés, ou si l'agglomération a pris cette compétence pour seulement les captages dont elle s'occupe directement... Notre captage de Guyencourt, propriété du syndicat des eaux du Bois l'Abbé est-il concerné ?... Et s'il est laissé pour compte par l'agglomération, pourquoi les conseillers n'ont-ils pas conditionné leur accord à la prise en charge de tous les captages, y compris ceux des syndicats qui débordent du périmètre de l'agglomération... Il faudra d'ailleurs que je vous raconte le « foutoir organisé » que représente la gestion de l'eau dans l'agglomération...

- Informations diverses:

\_Un courrier émanant d'Orange avertit la municipalité qu'en janvier 2027 le réseau cuivre sera définitivement arrêté (prise en T) confirmé lors de la réunion USEDA.

Et voilà... On s'en doutait, l'abandon de la boucle cuivre était une épée de Damoclès suspendue sur la tête des usagers... Que va-t-il se passer maintenant pour les personnes qui sont restées fidèles au téléphone fixe « à l'ancienne », comme énormément de personnes âgées ? La question n'a pas été posée par le Conseil Municipal, qui a d'ailleurs l'air de s'en foutre... Vont-elles être obligées de migrer obligatoirement vers la fibre, et si oui, vont-elles payer le prix fort pour l'installation de leur prise, comme on nous menaçait d'en être victime lorsqu'il a fallu choisir entre installer la fibre ou rester sur le réseau cuivre...Car à l'époque, si on ne se décidait pas tout de suite pour la fibre, plus tard, on aurait à payer le coût du raccordement...

Alors, qu'en est-il aujourd'hui, lorsqu'Orange nous oblige à le faire ?...

\_Le compteur d'eau du cimetière va être changé par VEOLIA.

Encore heureux, Véolia est propriétaire des compteurs...

\_Un recommandé des notaires de Villequier-Aumont nous informe d'une vente de terrain et la commune bénéficie d'un droit de préférence dans ce cadre de vente de bois et forêts. Valeur estimée: 17 000 euros. La commune renonce à ce droit de préférence.

Les conseillers municipaux refusent d'acheter une parcelle boisée... Dommage ! Ça aurait été une belle opportunité pour la municipalité de faire un geste en faveur de l'environnement... Acheter une parcelle de bois et la sanctuariser afin de préserver la faune et la flore qui y séjourne, c'est ce que font beaucoup de collectivités et d'associations environnementales... Au lieu de ça, cette parcelle va être vendue à un maquignon peu scrupuleux et avide d'argent qui va raser ce bel espace naturel pour vendre le bois aux négociants Chinois...

\_L'institution St Charles a de nouveau réclamé la participation financière pour les enfants de la commune scolarisés dans son établissement pour l'année 2022/2023 ainsi que pour l'année précédente 2021/2022. Mme le Maire avait refusé par courrier cette demande. Somme réclamée en 2023: 3 790 euros pour 7 enfants et 2 720 euros l'année dernière. Mme le maire a transmis le courrier à la CA qui prendra en charge ces factures. Le conseil municipal suit entièrement Mme le Maire sur sa décision de refuser de payer des frais scolaires pour un établissement privé.

Voilà... Petit arrangement entre amis... T'as une dette ? Tu demandes à ton copain président de l'agglo, qui la paye... Sans délibération des élus, sans référence aux règles législatives... Tout pareil que dans les républiques bananières ! Question subalterne : pourquoi Madame la Maire refuse-t-elle de faire prendre en charge ce coût par le budget municipal ?...

\_Une demande a été faite pour que soit installée la barrière faite par Mr Babugeon sur le chemin du Bosquet Desthouy afin d'éviter que des véhicules circulent la nuit. Le conseil n'est pas favorable à ce sujet.

Alors comme ça, si le Conseil municipal avait été favorable, on aurait mis une barrière pour interdire la circulation sur le chemin du Bosquet Desthouy... L'interdiction de circulation sur un chemin rural ne peut être prononcée que par arrêté municipal. Et il ne saurait être question de remettre en cause la liberté de circulation dans un espace public, sauf dans le cas exceptionnel où la vie d'autrui est en danger, et certainement pas pour le confort nocturne de M<sup>onsieur</sup> BABUGEON ou M<sup>onsieur</sup> WATON, tout ça parce que ces messieurs ont le sommeil léger...

\_Les chemins communaux ont été entretenus... Mmes Lelong et Férot demandent si les conseillers ont des remarques sur ce qui aurait éventuellement été omis...

Et les conseillers qu'ont-ils répondu ?...Car des chemins éventuellement omis, il y en a quelques-uns... La fin du vieux chemin de Guivry à Ugny, en rappelant que la limite communale est en haut de la crête... Le chemin rural du bois Venet à Commenchon, qui d'ailleurs est rarement entretenu, peut-être à cause de son étroitesse...

\_Retour sur la possibilité de fermer le cimetière la nuit évoqué par Gilles. Mme le Maire indique que les caméras devraient être installées en fin d'année.

Ouais, bon des caméras pour surveiller les allées et venues des noctambules... Alors ça va être des caméras infra-rouges, parce que la nuit l'éclairage public est coupé... Et donc les caméras ne verront rien... Et remettre l'éclairage public toute la nuit pour attraper les voleurs de pots de fleurs nous coûtera une blinde ! Autant indemniser les victimes...

*Fin de la séance à 20 heures 10...*

# Les ordures ménagères... Qu'est-ce-qu'elles deviennent?...

**N**ous avons déjà évoqué, dans les pages de la Rive plusieurs problématiques qui, nous semble t-il, font obstacle à une meilleure gestion des déchets et une plus grande performance dans la prévention de ces derniers...

Ayant investigué quelque peu en profondeur pour étudier le sujet, nous savons que les dirigeants de l'agglomération envisagent de renforcer le contrôle des poubelles jaunes et sanctionner davantage les «mauvais trieurs» parmi la population. Cette politique de la «sanction», et donc punitive, devrait être contrebalancée par des mesures «positives», qui récompensent les conduites vertueuses...

Dans la logique du pollueur-payeur, il serait normal que les habitants payent le service de ramassage au prorata du poids ou du volume qu'ils produisent.

Ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui... La participation financière des habitants se compose essentiellement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui représente 59 euros par habitant... C'est largement en dessous de la moyenne nationale, et comme le fait remarquer une feuille d'information de la CACTLF, le budget de la communauté d'agglomération compense largement le déficit du budget des déchets ménagers puisqu'il injecte 2 190 895 € dans ce budget... Cet état de fait a pour origine des raisons historiques de transfert de la compétence qu'il serait trop long de développer ici....

Le Taux de la TEOM est actuellement de 8,70%, il devrait être de 12% si on voulait équilibrer les comptes... Cette taxe est calculée à partir des valeurs locatives des habitations, ce qui n'a aucune relation avec le volume de déchets que produisent les citoyens... Ce qui fait qu'une personne seule dans une grande maison va payer beaucoup plus cher qu'une famille nombreuse vivant dans une petite maison, alors que celle-ci est censée produire beaucoup plus de déchets...

L'accent devrait donc être mis sur la réduction des déchets, objectif rappelé par la cour des comptes dans un rapport de septembre 2022, et décliné dans l'axe 5 de l'orientation 4 du projet de territoire de l'agglomération...

Comment faire?... Il y a deux sortes de déchets qui alourdissent nos sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR): les déchets recyclables qu'on a négligé de trier, et les déchets fermentescibles (les biodéchets)... Ceux-ci sont tous les déchets que l'on peut composter et qui proviennent des restes de repas ou des épluchures de légumes... ces deux espèces de déchets composent environ 70% de nos ordures résiduelles, que l'on pourrait éviter de mettre dans nos poubelles! Celles-ci pourraient donc maigrir de deux tiers!

Nous venons de parler du compostage... Si les habitants de nos campagnes pratiquent facilement cette technique de recyclage, qu'ils complètent d'ailleurs avec un élevage de poules, il en va tout autrement pour les urbains qui ne bénéficient pas des mêmes commodités pour organiser la production de leur compost... Paradoxalement, les abords des routes de campagne sont parfois jonchés de résidus, canettes, bouteilles en plastiques, sacs MacDonald, masques Covid, qui défigurent le paysage...

L'évolution du comportement des citoyens passe aussi et d'abord par l'éducation des populations et particulièrement celles des nouvelles générations... Car beaucoup de nos concitoyens estiment que s'ils font des efforts, les seuls qui en profiteront sont les prestataires, notamment le collecteur qui réduira les coûts de collecte sans baisser la facture dont le montant est scellé par un contrat définitif... Nous comptons donc sur les enfants, grâce à des campagnes d'éducation dans les écoles, pour convaincre leurs

parents de réduire les déchets ultimes, même s'ils pensent que cela ne leur rapporte rien pécuniairement. Il faut une communication performante, notamment dans les conduites individuelles de recyclage et de prévention des déchets, mais aussi améliorer la connaissance et l'information sur le circuit d'un déchet généré par les habitants de notre territoire.

Un bon moyen d'éducation de la population serait de développer les visites organisées au centre de tri d'URVILLERS, qui permettent aux visiteurs de bien appréhender le devenir de leurs déchets... On trouve par contre que les derniers documents distribués par l'agglomération en direction du grand public sont certes riches d'informations mais un peu confus pour le commun des mortels... Sur certains secteurs du territoire, ces documents n'ont pas encore été distribués...

Voilà donc ce que l'on préconise pour améliorer la gestion des déchets...

\_Contrebalancer les sanctions négatives des mauvais tris constatés après contrôles, par des mesures positives au bénéfice des bons trieurs...

\_Renforcer et développer les dispositifs d'éducation des jeunes générations (écoles, collèges, lycées), et renforcer et améliorer les campagnes de communication auprès du grand public.

\_Mettre en place une tarification incitative qui favoriserait les pratiques vertueuses au niveau du tri et de la réduction des déchets...

\_Récompenser les citoyens qui fréquentent assidûment les déchetteries...

\_Construire des partenariats (chartes ou conventions) afin d'inciter les entreprises à produire moins de déchets et de favoriser le «vrac» dans la présentation de leurs produits, ainsi que la mise en place des consignes pour les contenants en verre.

\_Engager une réflexion sur les bénéfices que pourraient induire le remplacement de la TEOM par la redevance en matière de baisse de production de déchets par les citoyens.

\_Proposer une information exhaustive en matière de collecte et de traitement, afin que chaque habitant ait une idée exacte de la façon avec laquelle on traite les déchets ménagers qu'il produit. Et ce afin de garantir une transparence totale au sujet de la politique locale en matière de déchets ménagers...

Mais même si ces préconisations étaient suivies, le problème ne s'arrêterait pas là... Sur le site officiel du gouvernement, une page dédiée aux déchets ménagers nous informe que nous aurons obligation de trier à la source nos biodéchets, à la fin de l'année 2023... Nous n'aurons donc plus le droit de mettre les restes des repas ou les épluchures de carottes dans nos poubelles des déchets ultimes...

La CACTLF a-t-elle pris ces dispositions pour répondre à cette obligation ?... On peut penser que non, car à part distribuer quelques composteurs aux volontaires qui en ont fait la demande (et ils sont peu nombreux), aucune communication n'a été diffusée sur cette obligation...

Hélas, on peut facilement deviner que cette obligation censée réduire drastiquement notre tonnage de déchets ultimes ne fera pas baisser la facture... En effet les contrats passés en DSP (Délégation de Service Public) avec l'entreprise collectrice ne tient pas compte du volume collecté (seul le kilométrage de la collecte compte)... De plus la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), qui augmente tous les ans, va gravement impacter le coût de l'enfouissement, même si on réduit sensiblement les déchets ultimes...

